

23 septembre 2009

Proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du bouclement de 14 crédits d'études, de préétudes et de construction terminés, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 5 699 596,86 francs, composé:

- I. d'un montant de 5 506 464,46 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de quatre crédits de réalisation terminés;**
- II. d'un montant de 193 132,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de deux crédits d'études non suivis de réalisation;**
- III. de huit crédits d'études, non suivis de réalisation, non utilisés ou abandonnés, représentant un montant total voté de 1 331 502 francs moins une dépense cumulée de 855 451,66 francs, sans demande de crédit complémentaire.**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (article 30, alinéa 1, lettres e) et m), et de son règlement d'application (articles 33, 34 alinéa 6, lettre j et 35), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits de préétudes, d'études et de travaux terminés, gérés par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Selon ces dispositions légales, cette proposition ne vous présente que des crédits présentant un dépassement ou n'ayant pas été utilisés ou encore dont l'objectif n'a pas été atteint. Les crédits d'investissements sans dépassement sont présentés en bouclement dans le cadre de la clôture des comptes annuels.

Les crédits concernés étaient mentionnés dans la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-290 du 21 mai 2008 intitulée «Etat des lieux des crédits complémentaires».

- I. Bouclement de quatre crédits de construction terminés, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 5 506 464,46 francs**
 1. Groupe fonctionnel Aménagement du domaine privé VG
Libellé Aménagement du parc
Localisation Parc de l'Ancien-Palais
N° de PR 315, arrêté II

N° de PFI	091.058.03	
N° d'OTP/SAP	I230043101	
Date du vote	21 avril 1998	Fr.
Montant voté net		1 586 000.00
Subvention		<u>594 000.00</u>
Total		2 180 000.00
Montant brut des dépenses		2 704 732.99
Montant net des dépenses		2 110 732.99
Différence		– 524 732.99

La parcelle initialement propriété de l'Etat de Genève devait être aménagée par ses soins. La Ville de Genève a souhaité un projet plus complet et a repris la coordination du processus. Un droit de superficie lui a été accordé. En 1997, un concours ouvert a été organisé. Le bureau Paysage SA a remporté le 1^{er} prix; il a été mandaté pour le projet et sa réalisation. Le parc a été mis en service en 1999 pour la première phase et en 2000 pour la deuxième.

Le montant du crédit a été dépassé pour les raisons suivantes:

1. Lors des soumissions, il n'avait pas été prévu de réaliser le parc en deux phases, nécessitées par la démolition retardée du bâtiment de la discothèque Jackfil par l'Etat de Genève, encore présent sur le site lors de la première phase. Un surcoût pour la partie terrassement et maçonnerie en a résulté (2 installations de chantier, joints de terrassement, étayages de fouille).
2. Le parc à peine terminé, une vague importante de vandalisme a impliqué le remplacement, entre autres, de tous les luminaires et de tous les bacs à fleurs détruits à coups de masse. Il faut savoir que le mobilier urbain n'est pas assurable pour une raison de coût. Un remboursement n'est possible que si les responsables du vandalisme sont retrouvés, ce qui n'a pas été le cas.
3. Afin de garantir la pérennité de l'aménagement et le développement des plantations, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a procédé à l'entretien (sol, pelouse, arborisation) non assuré par le Service des espaces verts et de l'environnement jusqu'en 2004. D'autre part, il s'agissait de la première grande expérience de matériau de sol posé (environ 10 000 m²) et son tassement a nécessité une recharge substantielle après une année. Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité gère encore le nettoyage sur son budget de fonctionnement. Enfin, l'évacuation des eaux de la fontaine a posé problème et a nécessité une réparation.
4. L'association des habitants riverains (APAP) a demandé certains ajustements non prévus dans les soumissions: notamment un portail de sécurité et l'augmentation de la puissance du coffret forain. Ces demandes ont été jugées justifiées, et les services municipaux y ont répondu favorablement.

5. Le taux de la TVA est passé de 6,5 à 7,6%. Les honoraires de promotion non prévus dans la proposition de crédit ont été imputés sur le compte.

Pour information, le Conseil administratif a accordé une autorisation de dépassement de 70 000 francs le 25 octobre 2000, afin de compléter la somme destinée à la construction des jeux pour les enfants selon un processus participatif.

Voici le détail du dépassement:

– Dépassement sur les travaux, y compris changement de taux de la TVA et jeux processus participatif	193 720,87
– Vandalisme	92 240,70
– Entretien	181 370,80
– Autres demandes	48 541,50
– Honoraires de promotion	8 859,12
	<u>524 732,99</u>

2. Groupe fonctionnel Aménagement du domaine public

Libellé Aménagement de la place pour une patinoire de quartier

Localisation Place de l'Europe

N° de PR 220, arrêté I

N° de PFI 102.079.00

N° d'OTP/SAP I230072101

Date du vote 8.10.2002

Fr.

Montant voté 627 703.00

Montant des dépenses 764 640.26

Différence – 136 937.26

L'aménagement de la «place de l'Europe» permettant l'installation d'une patinoire de quartier a été réalisé en 2003 et sa mise en exploitation effective date de la même année. Cet espace a été cédé gratuitement à la Ville de Genève par divers propriétaires du groupement des Charmilles, dans le cadre du remaniement parcellaire provoqué par la construction de l'ensemble de l'«Europe» et du centre commercial. Il était destiné à un équipement public de quartier dans le plan localisé de quartier N° 27930 des Charmilles.

Le dépassement se justifie par:

Fr.

- | | |
|--|-----------|
| – le coût des mesures prises dans le cadre du G8 à Genève en mai 2003: fermeture et enlèvement du matériel de chantier, réinstallation du chantier | 60 420,85 |
| – les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation de la patinoire temporaire, non prévus dans la proposition (location bungalow, maçonnerie, raccordements) | 46 239,79 |

– la majoration des honoraires d’architectes pour l’installation de la patinoire temporaire	24 732,40
– la majoration des honoraires de promotion, vu la dépense supplémentaire	<u>5 544,22</u>
	136 937,26

3. Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine privé VG	
Libellé	Etude et réalisation d’un terrain d’aventures pour les jeunes	
Localisation	Queue-d’Arve	
N° de PR	61 et 248, arrêté I	
N° de PFI	091.067.02	
N° d’OTP/SAP	I230049101	
Dates des votes	11.10.2000 et 20.01.2003	Fr.
Montants votés		2 395 150,00
Montant des dépenses		<u>3 976 390,01</u>
Différence		1 581 240,01

La réalisation de l’aménagement du terrain d’aventures a été ponctuée de nombreux imprévus. A peine le chantier commencé, une dalle en béton armé très épaisse a été découverte en sous-sol sur le site. Cette plateforme a probablement été construite pour installer la grue lors de l’édification du bâtiment de la Queue-d’Arve. Recouverte de terre, elle n’a alors pas été enlevée comme cela aurait dû être le cas. Il a fallu la démolir lors de ce chantier afin de permettre l’aménagement de la liaison carrossable entre le parking de la Queue-d’Arve et le quai (liaison demandée par le SIS et le Service des sports).

De plus, la complexité des raccordements de la toiture photovoltaïque de la buvette de la piscine pour rejoindre le local technique situé dans le bâtiment de la Queue-d’Arve a nécessité notamment la réalisation d’une tranchée à l’extérieur de ce bâtiment, alors qu’initialement le passage était prévu le long des plafonds.

Enfin, les soumissions de la CVSE ont été globalement sous-évaluées dans la demande de crédit.

D’autre part, en dépit de l’autorisation de construire accordée le 23 août 2002, lors de la deuxième requête concernant l’aménagement portant sur le tronçon allant du carrefour de la rue Hans-Wildorf jusqu’au Théâtre du Loup, les services municipaux ont appris en janvier 2004 que le site de la première requête, accordée sans remarques, faisait partie du cadastre des sites pollués et que des mesures devaient être prises. En effet, les premiers terrassements présentaient des traces de pollution évidentes. Un bureau d’ingénieurs spécialisés a été mandaté pour réaliser des sondages et des analyses de prélèvements. Ceux-ci ont démontré

une pollution au mercure et au plomb, largement supérieure aux valeurs tolérées, dans des profondeurs avoisinant 3 m - 3,50 m. Après réunion avec tous les services concernés de l'Etat et de la Ville de Genève, vu la proximité de l'Arve et de la nappe phréatique ainsi que l'utilisation future par des enfants, il a été décidé d'étancher complètement le site du Terrain d'aventures. Il s'agissait en résumé de décaisser sur une profondeur d'un mètre environ, de poser une couche étanche, de remblayer avec de la terre végétale saine. Le surcoût pour la dépollution avait été annoncé à la commission des travaux le 16 juin 2005, pour un montant de 570 600 francs.

Il faut savoir également que le début du chantier a révélé que le terrain était de très mauvaise qualité, générant des problèmes de portance. Le décaissement permettait d'améliorer ce problème par la même occasion. Cependant ce même décaissement a mis en péril les arbres du site dont les racines ont été endommagées. Le Service de la nature et des forêts a recommandé l'abattage de trois peupliers et l'élagage des sujets restants qui ont été réalisés.

La dépollution, outre son coût immédiat, a beaucoup retardé le calendrier des travaux, entraînant d'autres surcoûts pour garantir les événements sportifs avoisinants et bouleversant les interventions des entreprises prévues à la suite pour le pavillon.

D'autre part, la charpente du pavillon à peine posée, l'entreprise CIB a fait faillite et quitté le chantier. L'entreprise classée deuxième à l'appel d'offres a été immédiatement contactée pour reprendre le chantier mais une tempête et de très fortes pluies sont survenues à ce moment (fin 2004), endommageant la charpente trop peu protégée lors du départ de la première entreprise. D'importantes déformations ont été constatées et les rapports d'experts ont conclu à l'impossibilité de la récupérer. Il a donc fallu démolir et reconstruire le pavillon.

Enfin, vu la durée anormalement longue du chantier, plusieurs demandes qui n'avaient pas été prévues par les services ont été formulées, notamment par le Service des sports, liées à la sécurité et au fonctionnement des installations, créant des frais supplémentaires.

Détail du dépassement:	Fr.
– Dépollution	676 000,00
– Pavillon	101 000,00
– Demandes supplémentaires	58 000,00
– Dépassement sur le montant des travaux prévus suite aux différents incidents	462 000,00
– Imprévus	87 391,74
– Majoration des intérêts intercalaires vu la durée du chantier	196 848,27
	1 581 240,01

4. Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine privé VG	
Libellé	Part à la construction d'une passerelle et d'une écluse	
Localisation	Barrage de régularisation du Seujet	
N° de PR	297	
N° de PFI	091.008.00	
N° d'OTP/SAP	I230003101	
Date du vote	31.03.1987	Fr.
Montant voté		7 195 000,00
Montant des dépenses		<u>10 458 554,20</u>
Différence		– 3 263 554,20

Les travaux ont été gérés par l'Etat de Genève. La convention signée le 5 novembre 1987 entre les Services industriels de Genève, l'Etat et la Ville de Genève prévoyait que la Ville de Genève prendrait à sa charge la réalisation de la passerelle, ainsi qu'une partie de l'équipement nécessaire pour celle d'une écluse. Il était prévu qu'à l'achèvement des travaux, le coût final serait calculé sur la base des dépenses effectives. Il était également stipulé que la Ville de Genève prendrait à sa charge les travaux supplémentaires non prévus s'ils s'avéraient nécessaires à la réalisation des aménagements qui lui revenaient.

Le coût de l'ouvrage principal a été devisé en 1982 à 102 millions de francs, pour être estimé ensuite en 1994 à 160 millions de francs, la différence provenant des hausses conjoncturelles et des «aléas d'adjudication». De même, les suppléments pour les ouvrages annexes sont passés de 6 millions de francs en 1982 à 12 millions de francs en 1994.

Le coût total final de l'opération s'est finalement monté à 176 995 737 francs, portant la participation de la Ville de Genève à 10 458 554,20.

II. Bouclement de deux crédits d'études terminés, non suivi de réalisation, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 193 132,40 francs

1. Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	Etude de reconstruction de la place	
Localisation	Bourg-de-Four, place	
N° de PR	138	
N° de PFI	102.001.01	
N° d'OTP/SAP	I230013101	
Date du vote	25.04.1989	Fr.
Montant voté		239 367,00
Montant des dépenses		<u>350 535,40</u>
Différence		– 111 168,40

L'étude pour la reconstruction de la place du Bourg-de-Four a été réalisée. Elle a été fortement remise en cause par les diverses associations de la Vieille-ville et la Société d'art public d'alors. Il a été nécessaire de revoir les études et de négocier longuement avec les habitants. Un consensus n'a pas pu être établi entre les services municipaux, les associations et l'Office des transports et de la circulation d'alors, vu le lieu hautement emblématique et les nombreuses contraintes techniques. La demande de crédit de travaux n'a donc pas pu être déposée.

2. Groupe fonctionnel Aménagement du domaine public

Libellé	Etudes d'aménagement	
Localisation	Besançon-Hugues/Bergues/pt Rhône	
N° de PR	138	
N° de PFI	102.013.01	
N° d'OTP/SAP	I230015101	
Date du vote	25.04.1989	Fr.
Montant voté		90 000,00
Montant des dépenses		<u>171 964,00</u>
Différence		– 81 964,00

Parallèlement au concours «Place» en 1989, des bureaux ont été mandatés pour établir un projet d'aménagement et une étude de circulation pour la place du Rhône. Ce projet n'a pas été réalisé bien qu'une partie des éléments de l'étude de circulation a pu être reprise lors du projet réalisé par la suite à la place du Rhône.

III. Bouclement de huit crédits d'études abandonnés, non utilisés ou non suivis de réalisations, sans demande de crédit complémentaire

1. Groupe fonctionnel Aménagement du domaine public

Libellé	Etude d'aménagement de la place	
Localisation	Place des Nations	
N° de PR	279	
N° de PFI	102.040.01	
N° d'OTP/SAP	I230032101	
Date du vote	03.12.1997	Fr.
Montant voté		100 000
Montant des dépenses		<u>316</u>
Différence		99 684

Cette étude était liée à un projet de l'Etat de Genève pour la place des Nations, antérieur à celui réalisé aujourd'hui. Un concours international a eu lieu, M. Mas-similiano Fuksas en a été le lauréat. Le projet de la Ville de Genève devait sui-

vre les aménagements sur l'espace public. L'Etat a abandonné le projet suite à la votation populaire négative pour le changement de zone. Le projet de la Ville de Genève a donc été abandonné.

2. Groupe fonctionnel	Culture et loisirs	
Libellé	Etude de signalisation des institutions culturelles	
Localisation	Institutions diverses	
N° de PR	138	
N° de PFI	044.018.01	
N° d'OTP/SAP	I230022101	
Date du vote	25.04.1989	Fr.
Montant voté		40 000
Montant des dépenses		<u>37 937</u>
Différence		2 063

Ce crédit d'étude concernait un projet de signalisation des institutions culturelles. Il a été mené à bien; un crédit de réalisation a été déposé et refusé par le Conseil municipal.

3. Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine privé VG	
Libellé	Etude d'aménagement d'un chemin pédestre, d'une piste cyclable et des berges	
Localisation	Vernets	
N° de PR	138	
N° de PFI	091.022.01	
N° d'OTP/SAP	I230007101	
Date du vote	25.04.1989	Fr.
Montant voté		140 000
Montant des dépenses		<u>11 536</u>
Différence		128 464

L'étude du chemin pédestre a été réalisée en majeure partie par des stagiaires au sein du service. Le projet a été abandonné vu le passage existant qui fonctionnait et les problèmes engendrés avec les riverains. De plus, ce projet ne revêtait pas de caractère d'urgence, au vu des autres objets du département.

4. Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	Etude d'aménagement et modération de trafic	
Localisation	Philosophes, quartier des	
N° de PR	PR 138 + 226	

N° de PFI	102.011.00	
N° d'OTP/SAP	I230016101	
Dates des votes	25.04.1989 et 20.03.1990	Fr.
Montant voté		80 000
Montant des dépenses		<u>36 900</u>
Différence		43 100

Une étude définissant les caractéristiques d'un schéma de circulation a été établi par un bureau d'architectes mandaté. Cette étude avait été agréée par l'Office des transports et de la circulation d'alors. Une partie du projet a été réalisée en interne par les services municipaux. En 1990, le Conseil administratif a décidé, par mesure d'économie, d'interrompre un certain nombre d'études en cours qu'il ne jugeait pas urgent de mener à terme dans l'immédiat. Cette étude en faisait partie et le mandat a été suspendu.

5. Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	Etude d'aménagement des rues en vue de modérer le trafic	
Localisation	Sillem, Grenade, Clos, Avenir, rues	
N° de PR	138	
N° de PFI	102.012.00	
N° d'OTP/SAP	I230017101	
Date du vote	25.04.1989	Fr.
Montant voté		60 000
Montant des dépenses		<u>540</u>
Différence		59 460

Projet abandonné, car pas prévu pour la réalisation. Des panneaux de signalisation ont été posés et les sens de circulation changés.

6. Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	Etude de reconstruction des places	
Localisation	Pré-l'Evêque/Jargonnant, places	
N° de PR	138	
N° de PFI	102.008.01	
N° d'OTP/SAP	I230014101	
Date du vote	25.04.1989	Fr.
Montant voté		286 868,00
Montant des dépenses		<u>179 457,80</u>
Différence		107 410,20

Un avant-projet et un projet ont été établis et abandonnés à la suite de l'organisation du concours pour l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque, qui n'a pas mené non plus à l'élaboration d'un projet à long terme pour cette place. Il a été décidé de réaliser un projet provisoire devenu depuis lors pérenne; c'est celui que nous connaissons sur la place actuelle. Les travaux ont été réalisés en interne par les services de la Ville de Genève.

7. Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine privé VG	
Libellé	Etude d'aménagement de la cour publique	
Localisation	Montbrillant/Gares, rues, îlot 13	
N° de PR	226 et 138	
N° de PFI	091.056.01	
N° d'OTP/SAP	I230006101	
Dates des votes	20.03.1990 et 25.04.1989	Fr.
Montant voté		324 634,00
Montant des dépenses		<u>312 625,60</u>
Différence		12 008,40

Une partie des dépenses du projet d'aménagement des cours publics, prélevées sur ce crédit, a été versée dans le crédit de travaux qui a déjà été bouclé, soit 116 473 francs. Ce montant a déjà été déduit du montant voté mentionné ci-dessus.

Les dépenses dont il s'agit présentement concernent le projet de la rue des Gares, c'est-à-dire les accès aux cours publics et la modération du trafic. Ce projet a été partiellement réalisé en interne par les services municipaux.

8. Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine	
Libellé	Etude pour la construction d'un parking	
Localisation	Saint-Gervais	
N° de PR	31	
N° de PFI	102.038.00	
N° d'OTP/SAP	I230024101	
Date du vote	25.06.1996	Fr.
Montant voté		300 000,00
Montant des dépenses		<u>276 139,26</u>
Différence		23 860,74

Dans le cadre de ce crédit, des études de circulation, d'aménagement urbain et d'ingénieurs pour la faisabilité d'un tunnel pour une nouvelle trémie ont été menées. Depuis lors, et vu qu'aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée en tenant compte des multiples paramètres et contraintes qu'impose le quartier, une

nouvelle direction a été donnée. Ce crédit d'étude ne sera donc pas suivi d'une demande de crédit de travaux. Une autre proposition d'études a été accordée le 21 janvier 2004, la PR-246 destinée à l'étude de l'aménagement urbain de la place de Grenus et des rues des Etuves et Rousseau. Les études réalisées avec la PR-31 seront reprises et adaptées, car avec cette nouvelle proposition, le but recherché et les moyens ont fortement évolué; les services municipaux travaillent avec les différents intervenants du lieu avec un contrat de quartier. Ces études mèneront à une demande de crédit de travaux, mais pour des interventions moins importantes, plus ciblées.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de quatre crédits de réalisation terminés, un crédit complémentaire de 5 506 464,46 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 524 732,99 francs pour la réalisation du parc de l'Ancien-Palais (PR-315, arrêté II, votée le 21 avril 1998);
- 136 937,26 francs pour la réalisation de la place de l'Europe (PR-220, arrêté I, votée le 8 octobre 2002);
- 1 581 240,01 francs pour la réalisation d'un terrain d'aventures à la Queue-d'Arve (PR-61 votée le 11 octobre 2000 et PR-248, arrêté I, votée le 20 janvier 2003);
- 3 263 554,20 francs pour la part Ville de Genève à la construction d'une passerelle et d'une écluse du barrage de régularisation du Seujet (PR-297 votée le 31 mars 1987).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement de deux crédits d'études non suivis de réalisation, un crédit complémentaire de 193 132,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires:

- 111 168,40 francs pour l'étude d'aménagement de la place du Bourg-de-Four (PR-138 votée le 25 avril 1989);
- 81 964 francs pour l'étude d'aménagement Besançon-Hugues/Bergues/pt Rhône (PR-138 votée le 25 avril 1989).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2011 de la Ville de Genève.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les crédits d'études suivants:

- 100 000 francs pour l'étude d'aménagement du domaine public de la place des Nations, moins une dépense de 316 francs (PR-279 votée le 3 décembre 1997);
- 40 000 francs pour l'étude de la signalisation des institutions, moins une dépense de 37 937 francs (PR-138 votée le 25 avril 1989);

- 140 000 francs pour l'étude d'aménagement d'un chemin pédestre et d'une piste cyclable aux Vernets, moins une dépense de 11 536 francs (PR-138 votée le 25 avril 1989);
- 80 000 francs pour l'étude d'aménagement et de modération du trafic au quartier des Philosophes, moins une dépense de 36 900 francs (PR-138 votée le 25 avril 1989 et PR-226 votée le 30 mars 1990);
- 60 000 francs pour l'étude d'aménagement des rues Sillem, Grenade, Clos et Avenir en vue de modérer le trafic, moins une dépense de 540 francs (PR-138 votée le 25 avril 1989);
- 286 868 francs pour l'étude de reconstruction des places Pré-l'Evêque/Jar-gonnant, moins une dépense de 179 457,80 francs (PR-138 votée le 25 avril 1989);
- 324 634 francs pour l'étude de l'aménagement de la cour publique Mont-brillant/Gares, rues, moins une dépense de 312 625,60 francs (PR-138 votée le 25 avril 1989);
- 300 000 francs pour l'étude pour la construction d'un parking à Saint-Ger-vais, moins une dépense de 276 139,26 francs (PR-31 votée le 25 juin 1996), sont bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Annexe: un tableau récapitulatif.

No de PR	Date du vote	PFI	Localisation	Libellé	Montant voté	Dépenses	Différence
315	21.04.1998	091.058.03	Parc de l'Ancien-Palais	Aménagement du parc	2'180'000.00	2'704'732.99	-524'732.99
220	08.10.2002	101.079.00	Place de l'Europe	Réalisation d'une patinoire de quartier	627'703.00	764'640.26	-136'937.26
61 et 248	11.10.2000 20.01.2003	091.067.01 et 02	Queue d'Arve	Réalisation d'un terrain d'aventures pour les jeunes	2'395'150.00	3'976'390.01	-1'581'240.01
297	31.03.1987	091.008.00	Barrage de régularisation du Seujet	Participation à la construction d'une passerelle et d'une écluse	7'195'000.00	10'458'554.20	-3'263'554.20
							-5'506'464.46
138	25.04.1989	102.001.01	Place du Bourg-de-Four	Reconstruction de la place	239'367.00	350'535.40	-111'168.40
138	25.04.1989	102.013.01	Besançon-Hugues/Bergues/pt Rhône	Aménagement	90'000.00	171'964.00	-81'964.00
							-193'132.40
					Crédit complémentaire demandé		
							-5'699'596.86

279	03.12.1997	102.040.01	Place des Nations	Etude d'aménagement du domaine public de la place	100'000.00	316.00	99'684.00
138	25.04.1989	044.018.01	Institutions diverses	Signalisation des institutions	40'000.00	37'937.00	2'063.00
138	25.04.1989	091.022.01	Vernets	Aménagement d'un chemin pédestre, d'une piste cyclable, des berges	140'000.00	11'536.00	128'464.00
138 et 226	25.04.1989 20.03.1990	102.011.01	Quartier des Philosophes	Aménagement et modulation de trafic	80'000.00	36'900.00	43'100.00
138	25.04.1989	102.012.00	Silem, Grenade, Clos, Avenir	Aménagement des rues en vue de modérer le trafic	60'000.00	540.00	59'460.00
138	25.04.1989	102.008.01	Places du Pré-l'Evêque et Jargonant	Reconstruction des places	286'868.00	179'457.80	107'410.20
138 et 226	25.04.1989 20.03.1990	091.056.01	Montbrillant/Gares, rues, Ilot 13	Aménagement de la cour publique	324'634.00	312'625.60	12'008.40
31	25.06.1996	102.038.00	Saint-Gervais	Etude pour la construction d'un parking	300'000.00	276'139.26	23'860.74
					1'331'502.00	855'451.66	476'050.34
					Montant non dépensé		
							476'050.34